



## **STOP aux injonctions à faire !**

### **Non aux revues de dossiers fantoches dans les services !**

Le drame de la mort de la jeune Lyhanna a mis en avant aux yeux du grand public ce que, nous, professionnel.les de la Justice savons: tous les maillons de la justice pénale sont affamés par des budgets exsangues<sup>1</sup>, asphyxiés par des priorités fluctuantes qui s'accumulent sans cesse<sup>2</sup> sans que jamais ne soit interrogé le rôle des décisions politiques dans l'action de la justice.

**Tout prioriser c'est dans les faits ne rien prioriser et laisser les agent.es seul.e.s face à une charge de travail de plus en plus impossible à absorber.**

L'illusion du risque zéro est un danger ; il est surtout un écran de fumée qui masque la réalité : les éventuels dysfonctionnements ne sont pas le fruit du hasard ou de fonctionnaires nonchalants, ils sont le produit direct des orientations politiques, toujours guidées par le traitement des affaires « visibles » et médiatiquement récupérables.

La répression des révoltes urbaines, des classes populaires, des mouvements de contestation... Maintien de l'ordre et petite délinquance, voilà ce qui embolise aussi les services, de l'enquête jusqu'à l'exécution des peines.

**Mais loin de s'interroger sur le caractère systémique et sur sa propre responsabilité, depuis plusieurs jours, le ministre de la Justice, préfère jeter en pâture ses propres agent.es.** Il semble plus facile pour certains de prôner une responsabilité individuelle plutôt que de remettre en cause un système sociétal qui ne protège pas les victimes, et d'admettre l'échec de leur politique pénale.

**Avant de pointer la responsabilité des agent.es, le gouvernement devrait accepter que c'est bien sa seule responsabilité qui doit être engagée.** Preuve en est, dès 2023, un rapport, remis à Gérald Darmanin, alors ministre de l'Intérieur, pointait le risque d'engorgement en raison d'un très grand nombre de procédures, en particulier en matière de violences sexuelles sur des mineurs. La seule mesure prise par le garde des sceaux d'alors : une circulaire exhortant les parquets à du « classement sans suite ».

**Pour les agent.es du Ministère les conséquences de cette médiatisation sont des commandes institutionnelles toujours plus populistes et déconnectées des réalités de terrains.** Après l'injonction d'une étude par les Parquets de toutes les plaintes en attente de traitement dans un délai impossible à tenir, voilà que le Ministère, par le biais de la DGAP, exige des revues de dossiers de l'ensemble des auteurs d'infractions à caractère sexuels, sur majeurs, sur mineurs, voire de toutes les affaires de violences intrafamiliales dans les SPIP.

1 [Les moyens alloués à la justice en Europe - Toutedurope.eu](#)

2 [Affaire Lyhanna : comment Darmanin a noyé les magistrats sous des priorités fluctuantes | Mediapart](#)

**Les consignes pleuvent et il nous est demandé de réaliser cette nouvelle tâche, à la va-vite, sans broncher.**

Mais non, arrêtez tout et remplissez des tableaux ! Les convocations, les rapports urgents, les permanences, la gestion des alarmes, les appels des PPSMJ, l'activité quotidienne, mettez tout en pause pour répondre à cette nouvelle exigence de la DGAP ! **Au passage, vous serez sommés de mettre à jour vos Rapports Initiaux d'évaluation car, c'est bien connu, ces rapports seront la garantie d'une société sans aucun crime !**

L'absence de médecins coordinateurs, de professionnel.les dans les CMP, de place dans les CHRS ... **Nous n'œuvrons pas seul.e.s et pour que ces publics soient pris en charge c'est l'ensemble des maillons qu'il faut assembler.** Les manquements ce sont aussi les budgets dédiés à l'insertion toujours plus réduits, des personnels (CPIP, PA, surveillant.es, DPIP) en nombre insuffisant face à un nombre toujours plus important de personnes judiciairisées.

**Cette exigence de revue de dossiers est un nouvel exemple de la vision court-termiste de notre administration qui ne cherche qu'à se couvrir là où les professionnel.les et nos concitoyens sont en droit d'attendre des politiques publiques à la hauteur des enjeux de protection des victimes et de prise en charge des personnes qui nous sont confiées, en garantissant les moyens d'un véritable accompagnement.**

**Nous encourageons donc les agent.es sur les terrains à ne pas répondre à ces injonctions à faire !** Notre travail ce n'est pas de remplir des tableaux pour rétablir la crédibilité d'un ministre acculé.

Notre travail c'est d'accompagner des personnes, de les rencontrer, de replacer leurs parcours de vie dans les faits commis et de les aider à y réfléchir. Notre travail c'est de leur permettre de trouver les ressources, auprès d'elle-même et des professionnel.les compétent.es. Notre travail c'est d'œuvrer de concert avec les partenaires institutionnels ou associatifs pour leur permettre d'accéder à un emploi ou une formation, à la culture, à prendre en charge leurs problématiques sanitaires comme de logement, de les ancrer socialement et ainsi garantir leur réinsertion dans la société.

Votre travail Monsieur le Ministre c'est de nous garantir les moyens d'assurer nos missions. Votre travail c'est de protéger vos agent.es. Votre travail c'est d'être un rempart face aux idées populistes qui ne font que fracturer notre société. Votre travail c'est de prendre vos responsabilités et d'arrêter de feindre d'ignorer ce que vous avez contribué à causer.

**Laissez nous faire notre travail et faites le vôtre !**